

# Association La Rivière-Saint-Sauveur-notre-commune-infos

Pour donner la parole aux saint-sauveurais, être porte-parole auprès de la municipalité et laboratoire d'idées et de propositions pour la commune.



## Newsletter N°3

Mai 2022

[www.rivierestsauveurnotrecommune.fr](http://www.rivierestsauveurnotrecommune.fr),

<https://www.facebook.com/rivierestsauveurnotrecommune.fr>



**Après deux ans de mandat,**

**Christophe Hémerly leader de l'opposition fait le point sur la situation de la commune et prend position sur le projet de commune nouvelle.**

***Comment s'est déroulé le début de votre deuxième mandat de conseiller ?***

En juin 2020, j'ai vu arriver la nouvelle majorité de conseillers enthousiasmée par l'idée d'apporter du

renouveau dans la commune.

J'avais moi-même félicité M. Depirou pour son succès. Même si les nouveaux conseillers étaient quasiment tous sans expérience, avec un chef de file fort de 3 mandats d'adjoint aux travaux, adoubé par le maire sortant et affichant une préparation aux affaires depuis deux ans (il s'est posé en candidat dès 2018) on pouvait espérer que l'on aurait une municipalité entreprenante, capable de maîtriser les dossiers de la commune. J'ai vite été déçu.

***Que voulez-vous dire ?***

J'ai découvert dès les premiers mois que le maire n'avait aucune connaissance et compréhension de l'état des finances de la commune ainsi que des grands dossiers sur lesquels pendant les six années précédentes j'avais travaillé dans les commissions. Il n'a pas pris les mesures immédiatement nécessaires pour réduire les coûts de fonctionnement beaucoup trop élevés par rapport aux revenus de la commune. Une situation qui n'a pas empêché la municipalité de se faire attribuer par sa majorité les indemnités maximales.

Pourtant, lors des premières commissions, j'avais senti que le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoint prenaient conscience des problèmes. En décembre on apprenait qu'ils avaient démissionné.

Dès lors j'ai vu le maire se reposer sur le DGS en lui laissant toutes les décisions. De fait c'est le DGS qui donne les orientations dans toutes les commissions, laissant aux adjoints lors du conseil quelques notes à lire qu'ils ne maîtrisent pas. Le conseil est réduit à une mascarade. Si on pose une question on n'a aucune réponse véritable.

***Qu'aurait-il fallu faire à votre avis ?***

Ce que j'avais prévu avec mes colistiers : retrouver au plus vite un fonctionnement adapté à une commune de 2500 habitants avec un maire et des adjoints véritablement investis dans le

pilotage et même le montage des projets. Un DGS n'est pas nécessaire pour une commune de notre taille (contrairement à ce qu'il prétend) ; de même qu'une police municipale. Ce service doit s'exercer à l'échelle de l'agglomération urbaine honfleuraise dans un cadre mutualisé. Sinon le recrutement d'un garde-champêtre peut suffire. On doit faire des économies sur les charges à caractère général comme la location du matériel et le téléphone (le coût du téléphone est exorbitant), contrôler les dépenses de chauffage (notamment dans les salles polyvalentes où le gaspillage est avéré). L'organisation des services est à revoir (l'importance de l'absentéisme que j'ai dénoncé est le signe d'un malaise). J'aurai aussitôt créé une commission pour analyser la situation et faire rapidement des propositions). On n'a besoin que d'un petit nombre d'agents, motivés et compétents tant dans le domaine de l'administration, que des services techniques ou de l'entretien courant.

***Que s'est-il passé au lieu de cela ?***

N'ayant pas donné une direction ferme de redressement et retrouvé pour son budget de 2021 la crédibilité nécessaire auprès des banques, le maire a dû renégocier la dette pour pouvoir souscrire l'emprunt indispensable à la finalisation des travaux de la rue Saint-Clair et en conséquence accepter de faire payer à la commune une pénalité de 305 000 € en plus des 350 000 € nécessaires pour l'achèvement des travaux (soit une augmentation de dette de 655 000 €), tout en reportant l'essentiel du remboursement sur le mandat suivant !! C'est scandaleux !

***Quand vous dénoncez la disparition des services à la population à la Rivière-Saint-Sauveur qu'entendez-vous par là ?***

Ce sont les organisations publiques ou parapubliques qui fonctionnaient à la Rivière Saint-Sauveur pour répondre à des besoins particuliers des habitants : en deux ans elles ont toutes fermé ou quasiment fermé. Elles dépendaient soit directement de la commune comme la bibliothèque municipale ou la police de proximité, soit d'une association parentale comme « les Capucines », gestionnaire de la crèche ou de l'espace de vie sociale) à laquelle la commune apportait son appui matériel et financier, soit d'une société rattachée à l'État comme la Poste

installée dans un local communal. Cette dernière n'ouvre plus son bureau en centre-ville que quelques heures par semaine et le maire s'en satisfait. Cette évolution désastreuse n'était pas une fatalité. Le maire n'a rien fait pour les empêcher.

#### ***Pourquoi est-ce à vos yeux désastreux ?***

Désastreux car les jeunes ménages sont privés d'une solution pour garder leurs jeunes enfants, parce que les Saint-Sauveurais n'ont plus accès à leur bibliothèque, parce qu'ils doivent aller à la poste de Honfleur car les plages d'ouverture du bureau de la Rivière-Saint-Sauveur sont tellement restreintes qu'elles ne correspondent plus que rarement à leur disponibilité. Cela affaiblit davantage le tissu commercial du centre-ville qui est déjà très fragile. Il n'y a plus personne pour faire respecter les règles de stationnement avec le risque d'un retour des voitures ventouses. C'est l'existence même de la vie communale qui est remise en cause.

#### ***Quelle est selon vous la responsabilité du maire ?***

Clairement la fermeture de la bibliothèque est de son fait en poussant la bibliothécaire à la démission. Pour la crèche il n'a pas fait le nécessaire en donnant des assurances au président de l'association et à sa directrice sur son engagement à leurs côtés pour sortir cette structure du régime dérogatoire dans lequel son prédécesseur (avec son approbation) l'avait fait placer. Un service postal communal pouvait être créé pour résoudre le problème de la poste... Être maire ce n'est pas se contenter de distribuer gratuitement sans contrepartie sur le dos des contribuables des graines et des plants d'arbres pour donner l'illusion de l'action.

***Et la hausse de la pression fiscale ? Vous avez demandé qu'elle ne soit pas appliquée cette année car il n'y avait pas de nécessité absolue et qu'il ne fallait pas rajouter des charges supplémentaires dans un contexte déjà difficile pour vos concitoyens.***

Lors de ses vœux du mois de janvier, il rappelait qu'il n'augmenterait pas les impôts. En mars, il fait voter la plus forte hausse qu'aient connue les Saint-Sauveurais depuis 30 ans ! Là encore il a recours à la solution de facilité en surfant sur « l'air du temps ». Comme d'autres communes en France l'ont fait et que les médias en parlent beaucoup, il pense que cela passera inaperçu. Cela lui évitera de faire des efforts dans le fonctionnement communal. Il prévoit d'ailleurs pour 2022 sans qu'il n'ait fourni aucune explication une hausse de « 33% des charges à caractère général alors que les prévisions d'inflation tournent autour de 4-5% !!

***Que pensez-vous du « rapprochement » avec Honfleur qui est de l'aveu même du maire en cours ?***

Il faut distinguer deux types de démarches : la recherche de mutualisation de certains services entre deux communes et la fusion des communes.

La mutualisation ne me pose aucun problème, c'est même ce que j'ai proposé dès le début pour la police. La seule

interrogation réside dans la manière dont cette mutualisation serait conçue.

La fusion des communes, c'est autre chose : dans ce cas la commune de la Rivière Saint-Sauveur disparaît au profit d'une commune nouvelle qui s'appellerait nécessairement HONFLEUR, ce qui correspondrait en fait à l'absorption de la petite commune par la plus grosse sous l'euphémisme de « commune déléguée » que pourrait éventuellement conserver la Rivière Saint-Sauveur. La Rivière-Saint-Sauveur deviendrait en réalité un quartier de Honfleur et l'ensemble des décisions seraient prises à l'Hôtel de ville de Honfleur.

#### ***Qu'est-ce qui vous gêne dans ce projet ?***

D'abord la forme. Rien dans les engagements électoraux du maire n'allait dans ce sens et il a entrepris cette démarche en secret - même si heureusement des informations ont filtré. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu... sans les élus d'opposition ! Les Saint-Sauveurais pourraient assister à la disparition de leur commune sans avoir été véritablement consulté au préalable (une simple réunion d'information au regard de la loi peut suffire). Ce n'est pas acceptable.

Ensuite les raisons : on voit bien que c'est parce que le maire se sent dans une impasse qu'il a entrepris cette démarche : il cherche à sauver les meubles... Ce n'est pas pour lui l'expression d'une ambition pour les Saint-Sauveurais mais une solution de sauvetage pour sa mauvaise gestion.

#### ***L'idée est-elle en soi à rejeter ?***

Non, mais pas à n'importe quelle condition.

Une étude minutieuse des avantages et des inconvénients doit être conduite avec objectivité et les Saint-Sauveurais doivent ensuite pouvoir décider par eux-mêmes.

**L'actuel conseil n'a pas mandat pour décider sans ce préalable.** Et pourtant si le maire demandait, comme c'est juridiquement possible, à son actuelle majorité de voter cette fusion et si elle le suivait (la majorité simple suffit), **la fusion pourrait être actée par le préfet, sans que jamais on sache si la majorité des Saint-Sauveurais y était favorable.**

#### ***Quelle doit être selon vous la démarche pour que la procédure soit démocratique ?***

**Pour que la démocratie soit véritablement respectée, la décision doit attendre le résultat des prochaines élections municipales où les candidats pourront intégrer ou pas ce projet de fusion dans leur programme.**

**Si le maire souhaite aller plus vite, il n'a d'autre choix pour permettre aux Saint-Sauveurais de s'exprimer que de donner sa démission avec sa majorité.**

**Assemblée générale de l'Association La Rivière-Saint-Sauveur-notre-commune-infos**

**Jeudi 2 juin 2022 à 18h30 à la Salle Polyvalente – Route du Banc.**

**Compte rendu d'activité – approbation des comptes**

**Informations et échanges sur le projet de commune nouvelle**

**Venez nombreux pour en débattre.**